

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 MAI 2019

tenue sous la présidence de M. F. Gross

\*\*\*\*\*

Présent-e-s :	Mme	C.	Armand	Conseillère municipale
	MM.	F.	Balmer	Conseiller municipal
		J.	Bauduccio	" "
		C.	Colquhoun	" "
	Mme	A.	Déruaz-Lombard	Conseillère municipale
	MM.	M.	Fassbind	Conseiller municipal
		P.-Y.	Favarger	" "
	M.	F.	Gross	" "
	Mmes	C.	Heiniger	Conseillère municipale
		D.	Jotterand	" "
	M.	M.	Kozelj	Conseiller municipal
	Mme	F.	Lambert	Conseillère municipale
	MM	J.-P.	Lecour	Conseiller municipal
		J.	Le Guern	" "
		L.	Martinez	" "
	Mmes	M.	Mathez-Roguet	Conseillère municipale
		M.	Maye	" "
	Mmes	A-M.	Nicolas	Conseillère municipale
		M.	Sommer	" "
	MM.	J.	Stroun	Conseiller municipal
		T.	Ulmann	" "
	Mme	H.	Wyss	Conseillère municipale
	Mme	M.	Garcia Bedetti	Maire
	MM.	J-M.	Karr	Conseiller administratif
		J.	Locher	Conseiller administratif
	M.	R.	Gaillard	Secrétaire général
Excusé-e-s	M.	F.	Borda D'Água	Conseiller municipal
	M.	J.	Gast	" "
	M.	D.	Messerli	" "

Public : --

Procès-verbal : Mme Eliane Monnin

## ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 avril 2019
2. Communications du Bureau
3. Élection du Bureau du Conseil municipal
4. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal
5. Communications du Conseil administratif
6. Propositions du Conseil administratif :
  - 6.1 Approbation des comptes annuels 2018 dans leur intégralité : vote.
  - 6.2 Travaux de réaménagement du chemin de Fossard : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 240'000.-TTC).
  - 6.3 Travaux d'aménagement d'espaces publics visant à une modération du trafic sur l'avenue Gide : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 640'000.-TTC).
  - 6.4 Travaux d'aménagement d'une zone piétonne définitive sur le chemin de la Colombe : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 92'500.-TTC).
  - 6.5 Aménagement d'un « Sentier Nature » : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 225'000.-TTC).
  - 6.6 Plan directeur communal (PDCom) : vote du crédit complémentaire et financement (CHF 75'000.- TTC).
  - 6.7 Plan directeur des chemins pour piétons : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 30'000.-TTC).
  - 6.8 Centre sportif Sous-Moulin – changement de la bulle de tennis : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 71'000.-TTC, soit 1/3 de CHF 213'000.-TTC).
  - 6.9 Centre sportif Sous-Moulin – changement du pare-ballons et de la main courante du terrain de football A : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 40'000.-TTC, soit 1/3 de CHF 120'000.-TTC).
7. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations.

\* \* \* \* \*

Le Président ouvre la séance à 20h34 et souhaite la bienvenue à tous. Il excuse MM. Borda d'Água, Gast et Messerli.

### **1. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 avril 2019**

M. Colquhoun propose de reporter l'adoption de ce procès-verbal à la prochaine séance, la présentation faite par les représentants du bureau Urbaplan n'y figurant pas. Vu les enjeux de ce Plan directeur communal, il lui paraît essentiel que les explications apportées par le mandataire et toutes les annexes qui ont été fournies se retrouvent dans le procès-verbal. Aussi, le groupe PLR demande l'intégration de ces éléments dûment protocolés par la procès-verbaliste et de ce fait que le procès-verbal du 4 avril soit adopté lors de la prochaine séance.

- Personne ne s'opposant à ce report, le procès-verbal de la séance du 4 avril 2019 sera adopté lors de la prochaine séance ordinaire du Conseil municipal prévue le jeudi 20 juin 2019.

*Arrivée de M. Martinez à 20h36.*

## 2. Communications du Bureau

Le Président informe que 6 participant-e-s se sont déjà inscrit-e-s au tournoi de pétanque des élus, qui aura lieu le samedi 15 juin 2019. Il les remercie d'avance de porter haut les couleurs de la commune et de ramener moult trophées.

Le Président indique que l'unique courrier reçu, ce mois, est celui de l'association « Moratoire 5G pour la Suisse », daté d'avril 2019. Il en donne lecture :

« Chère Madame la Présidente du Conseil, cher Monsieur le Président du Conseil,  
Chère Madame, cher Monsieur,

Vous savez sans doute que les opérateurs de téléphonie mobile ont acheté, début février 2019 à la Confédération, les licences pour l'exploitation de la "5G". Même si le bureau de travail, mis en place par Mme Leuthard, en septembre 2018, mandaté essentiellement pour discuter des normes de rayonnement applicables à la "5G" n'a pas encore rendu ses résultats, les opérateurs démarrent déjà l'installation des antennes.

Nous nous permettons de vous rendre attentifs aux dangers de cette technologie, à ses risques pour la santé humaine, la faune et la flore. Les ondes émises ne sont pas anodines.

En septembre 2017, un groupe de 170 scientifiques du monde entier a déjà lancé un appel demandant un moratoire sur le déploiement de la "5G", tant que les risques ne sont pas clairement établis par des **études indépendantes** : <https://www.electrosmogtech.ch/single-post/2018/01/23/170-scientifiques-du-monde-entier-demandent-un-moratoire-sur-la-5G>.

En 2019, l'Appel International adressé à l'Organisation des Nations Unies, à l'OMS, à l'Union Européenne, au Conseil de l'Europe et aux gouvernements de tous les pays, par des médecins, scientifiques, membres d'organisations environnementales et citoyens de 168 pays, a demandé l'arrêt du déploiement de la "5G" sur Terre et dans l'espace : <https://www.5gspaceappeal.org-the-appeal>.

La Fédération Suisse des Médecin (FMH), aussi s'inquiète de cette fuite en avant, voir l'interview du vice-président de la FMH, M. Matter, (à partir de la minute 8.22) <https://www.youtube.com/watch?v=7lmlE0Eocao>.

Depuis de nombreuses années, bien avant la "5G", un nombre important de recherches indépendantes ont mis en évidence des problèmes liés aux ondes. Ces recherches sont systématiquement ignorées, par le monde de la technologie et des lobbies [https://www.robindestoits.org/9-5G\\_r131.html](https://www.robindestoits.org/9-5G_r131.html).

Le professeur Martin L. Pall, professeur en biochimie et en sciences médicales, exprime ses connaissances sur la "5G" (dans cette vidéo en anglais), <https://www.youtube.com/watch?list=PLMAz9ZRXjYmp8vCf4HKxmLhdqEgbqYS65&v=kBsUWbUB6PE>, et son rapport avec des références <https://peaceinspace.blogspot.com/files/5g-emf-hazards--dr-martin-l.-pall--eu-emf2018-6-11us3.pdf>

Toutes les recherches et appels susmentionnés traitent principalement des dangers pour le vivant, mais la "5G" pose d'autres problèmes. La croissance de la consommation d'énergie et de ressources rares que demande la "5G", pour augmenter de manière drastique le trafic de

données, la fabrication par milliards de nouveaux objets (téléphones, objets connectés, puces électroniques, etc.) et l'obsolescence programmée pour remplacer tous les objets non performants avec la "5G", **n'est-elle pas une contradiction majeure avec le bilan de la crise climatique ?**

**La "3G", la "4G" ne sont de loin pas encore utilisées à 100%.** La "5G" a été surtout créée pour l'intelligence artificielle, interconnecter des objets, faire fonctionner la voiture "intelligente", pour créer une société de plus en plus robotisée. Est-ce que c'est ce que nous voulons pour nous et nos enfants ?

Actuellement, selon les opérateurs, environ 18'500 antennes sont implémentées en Suisse et 5'000 nouvelles antennes seront ajoutées pour rendre la "5G" opérationnelle. La quantité d'ondes émises augmentera, ainsi, de manière sensible, voir exponentielle. À l'heure où un nombre croissant de personnes souffrent déjà d'intolérance aux rayonnements non-ionisants, les risques sanitaires posés par le déploiement à venir de la "5G" doivent être pris au sérieux. Peut-être avez-vous vu la pétition suisse qui circule depuis un peu plus d'un mois sur Internet et qui a déjà récolté plus de 56'000 signatures, ce qui est significatif de l'inquiétude de nos concitoyens.

<https://www.change.org/p/p%C3%A9tition-contre-la-5g-et-ses-dangers>.

Nous vous indiquons ces quelques liens pour vous permettre de vous faire une idée des conséquences de la "5G", non seulement sur l'humain, mais aussi sur la nature, la faune, la flore et nos ressources.

Si Palm Beach ne veut pas de la "5G", votre commune, elle, en veut-elle ?  
<https://www.activistpost.com/2018/12/are-palm-beach-and-trumps-estate-exempt-from-legislation-forcing-5g-small-cell-tower-installation-everywhere-else.html>.

Le Grand Conseil du Canton de Genève a exigé un moratoire jusqu'à qu'il y ait des résultats d'études indépendantes (10.4.19); celui du canton de Vaud a voté une résolution/moratoire (9.4.19), jusqu'au résultat du rapport du groupe de travail constitué par Mme Leuthard.

Les Villes de Bruxelles (2.4.19), de Mill Valley en Californie, le Comté de Marin, San Anselmo et d'autres ont également voté un moratoire.

Nous vous invitons à la plus grande prudence et à appliquer le principe de précaution, en demandant et en soutenant un moratoire et en informant, de manière transparente vos citoyens si une requête pour une nouvelle antenne ou une modification d'un mât vous parvient.

Nous vous rappelons que dans le cas d'un nouveau site de téléphonie mobile, une commune peut être directement démarchée par les opérateurs, lorsque celle-ci est propriétaire du site où l'installation est projetée. L'opérateur doit obtenir l'accord du propriétaire. À cet égard, la marge de manœuvre de la commune est totale.

Nous nous permettons aussi de vous conseiller d'étudier et de mettre en place la fibre optique sur votre territoire, si vous ne l'avez pas déjà. La fibre reste le moyen le plus sûr et efficace pour faciliter un grand trafic de données avec un minimum de nuisances.

Nous restons, bien entendu, à votre disposition pour tout renseignement plus approfondi dont vous pourriez avoir besoin, dans la mesure de nos possibilités.

Nous vous présentons, chère Madame, cher Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Association « "5G" moratoire pour la Suisse »

P.S. : au vu des dernières nouvelles de la mise en œuvre de la "5G" par les différents opérateurs et la modification de l'Ordonnance sur les rayonnements non-ionisants (ORNI), le 17 avril, nous avons quelques inquiétudes. Ces faits témoignent, nonobstant les différents moratoires, du non-respect des décisions politiques et, par conséquent, de la volonté de la population.

Nous vous remercions pour votre vigilance.

**Autres liens :**

<https://www.kla.tv/13025>: Appel, Information de Gigahertz.

<https://www.youtube.com/watch?v=PnnUbWRGJz8> : Temps Présent « Être connecté peut nuire gravement à la santé », mai 2017.

**Nota bene** : Si les liens ne s'ouvrent pas sur un simple clic, faites un copier-coller dans votre navigateur. »

*Arrivée de M. Balmer à 20h41 en cours de lecture du courrier ci-dessus.*

- Ledit courrier sera transféré, pour suite à donner, au Conseil administratif pour des raisons de compétence.

### **3. Élection du Bureau**

Le Bureau propose, pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2019 au 31 mai 2020, d'élire M. Christian Colquhoun à la Présidence, Mme Catherine Armand à la Vice-présidence, M. Jean Le Guern en tant que Secrétaire, Mme Florence Lambert et Mme Anne-Marie Nicolas, ainsi que M. Florian Gross en tant que membres.

*[Applaudissements]*

### **4. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal**

Mme Wyss indique que, lors de la séance du 7 mai dernier, la commission Nature et Environnement a validé certains éléments du projet « Sentier Nature », avant réalisation. Elle a eu également un retour de la première conférence du 21 mars consacrée à la problématique de la pollution lumineuse et a discuté de la suite à donner à ces conférences. Malheureusement, la commission a été contrainte à renoncer à celle qui avait été projetée pour le mois de juin, faute de moyens à disposition. À cet égard, elle déplore, à nouveau, que le poste d'observateur du territoire de la biodiversité, précédemment occupé par M. Simon Riat, n'ait pas été repourvu, ceci malgré l'existence d'une ligne budgétaire y afférente. M. Casoni est sollicité de toutes parts, pour le Village, le PDCOM, la Voie verte, le « Sentier Nature » et il ne peut pas se démultiplier. Force est de constater que la commission est empêchée de réaliser ses projets et elle demande instamment au Conseil administratif l'engagement, pour une année ou plus, d'une personne pouvant seconder M. Casoni.

*Arrivée de M. Ulmann à 20h45.*

Pour la commission Territoire, M. Le Guern rappelle que, lors de la dernière séance du Conseil municipal, cette dernière a été saisie d'une pétition par l'association Rigaud-Montagne concernant les conséquences de la « bétonisation » excessive du territoire aux dépens de la végétation. Le sujet a été traité, lors de sa séance du 6 mai 2019, au cours de laquelle la commission a auditionné Mme Pillonel, de l'association en question.

Mme Pillonel a rappelé, à cette occasion, le contexte de cette pétition, qui a été lancée par l'association Sauvegarde Genève et reprise par diverses associations de quartiers du Canton. Au-delà du caractère général de cette pétition, Mme Pillonel s'est attachée à souligner les points spécifiques qui, selon son appréciation, mériteraient d'être traités par la commune de Chêne-Bougeries, à savoir créer plus de parcs publics, développer des parcs arborisés publics avec animation de type accrobranche, diversifier les plantations sur les espaces verts communaux, en particulier réserver une partie de ces derniers à la formation de prairies favorables à la biodiversité, planter des arbres au bord des routes communales à proximité des abribus. L'association Rigaud-Montagne demande, en outre, de préserver les espaces végétalisés encore existants, de mettre en avant, dans l'examen des PLQ, la nécessité de prévoir de vrais espaces verts, de manière à lutter contre les conséquences du réchauffement climatique sur les ensembles urbanisés, de promouvoir les toits végétalisés et enfin d'acquérir des parcelles pour profiter du souhait de certaines personnes de créer de nouveaux parcs publics. Lors de la discussion qui a suivi cette présentation, les commissaires ont considéré que parmi les demandes formulées, certaines pouvaient être traitées dans le cadre de l'élaboration du PDCom, par exemple, les parcelles végétalisées à utiliser comme parcs publics et une préconisation adéquate en termes d'abattage d'arbres dans les autorisations de construire. La commission veillera donc à ce que ces points soient bien pris en compte dans la rédaction de l'avant-projet de PDCom. Mais certains points ne peuvent pas être traités par la commission Territoire, ainsi les demandes relatives aux plantations d'arbres et la question de la végétation seront à traiter par la commission Nature & Environnement. S'agissant des demandes de maintenir en prairie une partie des espaces verts communaux, ces dernières doivent être traitées conjointement par la commission Nature et Environnement et la commission des Bâtiments et Travaux. La possibilité de définir un cadre juridique pour recevoir des legs serait à étudier par la commission des Finances. Au passage, il apparaît opportun aux commissaires d'inciter les communiens à faire des legs et il serait souhaitable de donner aux donateurs potentiels la certitude que leur volonté serait garantie. La commission Territoire propose de rédiger un rapport final sur ce sujet lorsque les autres commissions concernées auront donné leur avis sur les points qui les concernent. M. Le Guern demande aux Président-e-s des commissions citées de parler de ces questions pour pouvoir ensuite formuler une synthèse des réponses.

## **5. Communications du Conseil administratif**

Le Président passe la parole à Mme Garcia Bedetti, Maire.

### **AFFAIRES SOCIALES**

J'ai reçu, récemment, Mme Sabine Estier Thévenoz, laquelle est venue me présenter un projet de logement intergénérationnel novateur.

Lancé en 2016, par l'Université de Genève, le programme « 1 h par m<sup>2</sup> » permet actuellement à soixante-cinq hôtes de recevoir des coups de main de la part d'étudiants vivant chez eux, selon un principe de solidarité croisée.

L'hôte offre, une chambre inutilisée, en retour l'étudiant offre trois à six coups de main par semaine et verse à son hôte CHF 100.- par mois, en tant que participation aux charges.

À ce jour, et pour ce qui concerne Chêne-Bougeries, trois binômes fonctionnent à entière satisfaction.

Des informations complémentaires seront prochainement disponibles, à ce sujet, sur notre site Internet et publiées dans la prochaine édition du journal « Le Chênois ».

À cet égard, sachez que certaines mamans recourent également à ce programme parce que cela leur permet d'avoir un étudiant ou une étudiante à la maison qui amène les enfants à l'école le matin.

Dans le cadre du programme « Passeport Santé pour les Aîné-e-s », l'association VIVA (Valoriser et Intégrer pour Vieillir Autrement) proposera diverses activités gratuites dans nos espaces verts pendant l'été, les vendredis, du 5 juillet au 30 août, à partir de 9h30, étant encore précisé qu'une collation-santé sera offerte, après chaque activité, afin de prolonger le temps sportif en toute convivialité.

Ainsi, une séance de stretching aura lieu au Rondeau des Bougeries, le 5 juillet. Le départ, depuis la salle communale Jean-Jacques Gautier, d'une marche à la rencontre de la Seymaz aura lieu, le 12 juillet. Une séance de gymnastique « Do In » aura lieu, le 19 juillet, dans le parc des EMS « Nouveau Prieuré » et « Eynard-Fatio », puis, de la Zumba, animera le parc Stagni, le 26 juillet.

Par ailleurs, suite à la décision de l'Exécutif communal de Thônex de ne plus organiser de soirées citoyennes en partenariat avec la Ville de Genève, notre Conseil a décidé d'accueillir, désormais, nos jeunes habitant-e-s accédant à leur majorité, lors de la cérémonie des vœux. Étant donné que nous envoyons environ 200 invitations, que nous recevons 20 réponses et que malgré ces dernières un certain nombre de jeunes ne se présentent tout simplement pas lors de la réception prévue à leur attention, cette décision apparaît raisonnable.

Enfin, sachez encore que pour la période comprise entre le début du mois d'avril et ce jour, le Conseil administratif a préavisé favorablement **6** dossiers de demandes de naturalisations, concernant, au total, **10** personnes.

## **CULTURE**

### **Les événements à venir**

Organisée sous l'égide de la Fédération Européenne des Solidarités de Proximité, la traditionnelle **Fête des Voisins aura lieu, le vendredi 24 mai.**

Comme chaque année, la ville de Chêne-Bougeries soutient cette fête en proposant à ses communiens des affiches, invitations, t-shirts, cabas, ballons, ainsi que des prêts de bancs et de tables.

Le théâtre sera à l'honneur, **le mardi 4 juin, à 20h00, à la salle communale Jean-Jacques Gautier, avec la pièce « Dors-tu content Voltaire ? ».**

Cette comédie d'Hippolyte Wouters et Dominique De Wolf, sera interprétée par Stéphanie Leclef et Aïssa Derrouaz, dans les rôles respectifs d'Emilie et Florent du Châtelet, Alain Carré interprétant le personnage de Voltaire.

Ce joli trio sera accompagné à la harpe par Julia Sallaberry.

À ne pas manquer non plus, un concert inédit et exclusif de **la Camerata Alma Viva, intitulé B-SIDE, qui aura lieu, le samedi 15 juin, à 20h30, à la salle communale Jean-Jacques Gautier toujours.**

Cette formation de cordes, créée en 2009 à Genève, compte aujourd'hui 16 musiciens de 9 nationalités différentes.

La Camerata Alma Viva a pour particularité de jouer debout et sans chef d'orchestre ! Ils viennent, par ailleurs, de signer un contrat avec le label français NoMadMusic, lequel diffuse leur dernier album depuis le mois passé.

## **MOBILITE**

### **Démarche participative secteur nord**

Suite à une balade urbaine organisée, le 2 avril, avec les représentants des Associations parties prenantes à la démarche participative en cours dans le secteur nord de la commune, le groupe de travail s'est réuni, le 8 mai, pour une présentation de notre mandataire Urbaplan, proposant différentes mesures de circulation, de signalisation et d'aménagements, dans le but de maîtriser le trafic de transit, de favoriser la mobilité douce et d'embellir nos espaces publics. Ce sujet sera repris, lors d'une prochaine séance dite des commissions Réunies.

### **Navette TPG**

J'ai rencontré les Transports Publics Genevois, le 12 avril, pour la troisième fois afin d'envisager une solution de navette reliant les secteurs nord et sud de notre commune.

Cette solution étant coûteuse et nécessitant certains aménagements routiers, les TPG vont étudier plus avant la faisabilité d'un tel projet et devraient revenir vers nous d'ici la fin de l'été.

### **Plateau de l'Ermitage**

Afin de réduire le report du trafic de transit, en prévision des mesures de circulation planifiées/prévues à l'horizon 2030 sur le périmètre du plateau de l'Ermitage (interdiction de tourner à gauche vers le chemin Jules-Cougnard et l'avenue de l'Ermitage depuis la route de Chêne et interdiction de tourner à gauche vers le chemin de la Chevillarde et l'avenue de l'Ermitage depuis la route de Malagnou), nous avons sollicité, auprès de l'OCT, une mise à l'essai des mesures de circulation suivantes :

- La mise en sens unique du tronçon de l'avenue Pierre-Odier, compris entre le chemin de la Chevillarde et le chemin Castoldi ;
- La mise en « Riverains autorisés » de l'avenue Jacques-Martin, depuis la route du Vallon.

## « Axe Frontenex »

Une séance d'information publique, organisée par l'Office cantonal des transports, en présence de M. Serge Dal Busco, Conseiller d'État en charge du Département des Infrastructures (DI), concernant l'état d'avancement du projet relatif à l'« Axe Frontenex » aura lieu, le lundi 27 mai, à 19 h 30, dans l'aula du cycle de la Gradelle.

## Route du Vallon – mise en « zone 30 km/h »

Un arrêté, à l'essai d'une année, a été publié à notre demande par l'OCT, en date du 9 avril 2019, pour une mise en « zone 30 km/h » du tronçon de la route du Vallon compris entre la route de Chêne et le Foyer du Vallon.

## Marché de Chêne-Bougeries

Tous les jeudis, à compter de ce jour, se tiendra un marché sur la zone piétonne située devant l'école primaire de Conches, au chemin de la Colombe.

Des poulets grillés « Max Natura » seront préparés, dès 12 h 00, et vous y trouverez, à partir de 15 h 00, un stand de légumes de saison, du jus de pomme et de raisin, ainsi que des œufs, vendus par la Fondation Aigues-Vertes. L'original « Sidecar Café » sera également sur place afin de vous permettre de déguster un authentique capuccino ou d'autres boissons chaudes avec des gaufres fourrées. Il y avait du monde sur place aujourd'hui. Les gens avaient l'air ravis et les marchands extrêmement contents.

Mardi soir dernier, la société Enuu de Bienne, start-up initialement développée sur le site de l'EPFL, a présenté un concept de voiture électrique, que nous pourrions mettre à disposition des communiens, en libre-service. Il s'agit d'une petite voiture électrique, qui fonctionne comme un vélo moteur et dont la vitesse ne dépasse pas 30 km/h. Ce véhicule pourrait rouler sur les pistes cyclables et a rencontré un grand succès à Bienne. Les membres du groupe Alternative étaient présents en nombre. Mme Mathez-Roguet était également présente, ce soir-là, pour essayer la voiture. Un groupe de jeunes a servi l'apéritif et quelques personnes du monde associatif ont également participé à cette présentation. Il convient d'examiner maintenant dans quelle mesure un essai pourrait avoir lieu dans une zone délimitée du territoire communal, étant encore précisé qu'un tel essai n'engendrera aucune charge pour notre commune.

## PETITE ENFANCE ET ÉCOLES

### BUPE

Le traitement des dossiers d'inscription, en collaboration avec nos institutions, pour la distribution des places disponibles en vue de la prochaine rentrée, est arrivé à son terme.

En voici le résumé en quelques chiffres :

**67** enfants ont pu obtenir une place dans une de nos structures d'accueil de la Petite enfance, à savoir :

 **26** enfants à la crèche du « Nouveau Prieuré »,

- ✚ 15 enfants à la crèche « Rigaud »,
- ✚ 9 enfants à l'EVE « La Maternelle » et
- ✚ 17 enfants au jardin d'enfants « Le Petit Manège ».

Il a, par ailleurs, été procédé à **10** regroupements de fratries.

Ainsi, toutes les places disponibles dans nos structures d'accueil à prestations élargies sont, à l'heure actuelle, repourvues.

Par ailleurs, le « Petit Manège » augmentera sa capacité d'accueil de **22 à 28** places pour les matinées et de **16 à 22** places pour les après-midis.

Malgré cette augmentation, toutes les places en matinée, à l'exception d'une le mercredi matin, ont été repourvues. **9** places demeurent, toutefois, vacantes pour les après-midis. La liste d'attente du BuPE comportait **166** dossiers avant attribution des places pour la prochaine rentrée.

**117** dossiers demeurent en liste d'attente, à ce jour, étant, toutefois, précisé que certains parents ont obtenu une place d'accueil correspondant à leur 2<sup>ème</sup> choix et ont souhaité demeurer inscrits sur cette liste, dans l'espoir d'obtenir une place dans une institution correspondant à leur premier choix.

## **DIVERS**

Notre Conseil a décidé de ne pas proposer de candidature à la délégation ACG à repourvoir au sein du Conseil du Fonds Intercommunal d'Équipements (FIE), ainsi qu'à l'élection complémentaire d'un membre du Comité prévue lors de la prochaine assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 19 juin.

Par ailleurs, notre Conseil a également décidé de la répartition des fonctions en son sein pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> juin 2019 et le 31 mai 2020.

Ainsi, mon collègue M. Locher exercera la fonction de Maire et moi-même celle de Vice-Présidente de l'Exécutif communal.

De plus, j'ai accueilli, mardi passé dans l'après-midi, 14 élèves et leurs enseignants d'une ville d'Allemagne qui font un échange avec leurs condisciples du collège Claparède. Ils avaient souhaité être reçus par le Maire de la commune parce que, apparemment, quand nos collégiens se rendent en Allemagne, ils sont toujours accueillis ainsi. J'ai eu l'opportunité de leur expliquer le fonctionnement des institutions suisses et des jeunes de la commune, encadrés par les TSHM, ont pour l'occasion préparé un très joli goûter.

Le Président passe la parole à M. Locher, Conseiller administratif.

## **BATIMENTS ET TRAVAUX**

Des représentants du bureau d'ingénieurs ERTEC, mandataire de la commune dans le cadre de ce dossier, sont venus présenter aux membres de la commission des Bâtiments et Travaux, lors de leur séance du 8 avril, l'état d'avancement du projet de réfection complète du chemin De-La-Montagne, conformément aux normes OPB en vigueur.

Suite aux diverses observations formulées à cette occasion, une variante de projet incluant une bande cyclable est en cours d'étude et sera présentée aux commissaires, lors d'une prochaine séance, après pré-consultation de l'OTC et validation par ma collègue en charge du dicastère de la mobilité.

Par ailleurs, les membres de la commission ont eu l'opportunité, lors de leur dernière séance du 13 courant, de discuter, en présence de M. Serge Seraphin, architecte mandataire, des contours du cahier des charges du futur concours SIA 142, relatif au projet de reconstruction des bâtiments situés aux N<sup>os</sup> 6 et 10 du chemin du Villaret.

À cette occasion, les membres de la commission ont également préavisé favorablement un crédit d'investissement et financement, d'un montant de CHF 1'000'000.- TTC, concernant le renouvellement de notre réseau d'éclairage public.

Notre Conseil a, par ailleurs, décidé, lors de sa séance du 8 courant, de donner une suite favorable à un courrier de M. Antonio Hodgers, Conseiller d'État en charge du Département du Territoire (DT), nous proposant de renoncer à élaborer un nouveau plan de quartier en lien avec la DR 18529/1, relative à la construction de 3 immeubles de logements et d'un immeuble mixte de logements et activités, avec parking souterrain commun, et au déplacement d'une habitation à hauteur du N<sup>o</sup> 78-78A de la route de Chêne.

De plus, les membres de la commission consultative en matière de gestion des chiens ont préavisé favorablement et à l'unanimité, lors de leur dernière séance du 11 avril, la création d'un espace de liberté destiné à ces derniers sur la parcelle N<sup>o</sup> 241 du cadastre communal, située à hauteur du chemin De-La-Montagne N<sup>o</sup> 11.

Ce parc, qui demeure à aménager, aura une superficie de 465 m<sup>2</sup>.

## **DIVERS**

Je souhaiterais remercier celles et ceux d'entre vous qui ont participé à la soirée d'information et de recrutement de premiers intervenants, organisée à la salle communale, le 2 courant, dans le cadre du projet « Save a life » que nous développons, en partenariat, avec l'association SERA, suite aux diverses mesures d'ores et déjà prises en la matière dans le cadre de la mise en œuvre de nos mesures de sécurité et de santé au travail.

Par ailleurs, je participerai, le lundi 27 courant, à partir de 17 h 00, à une séance d'information et de travail organisée par la direction du Service du paysage et des forêts (OCAN), concernant la mise à jour du Plan directeur forestier cantonal.

Pour le surplus, mandat a été confié, depuis le 1<sup>er</sup> mai, à Mme Anabelle Berthet, contrôleuse agréée, en vue d'une campagne de prévention dans les propriétés privées situées sur le territoire communal concernant la maladie contagieuse du feu bactérien, ceci pour les périodes comprises entre le 1<sup>er</sup> mai et le 31 juillet, ainsi qu'entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 octobre.

Et pour conclure ces brèves communications, je vous rappelle que le Conseil de notre Fondation communale pour le logement se réunira, le 23 mai, pour une présentation, voire une adoption, de divers projets de règlements afférents aux outils de gouvernance de cette dernière, ainsi que d'un projet de contrat de partenariat et de prestations la liant à la commune.

Le Président passe la parole à M. Karr, Conseiller administratif.

### **TERRITOIRE ET VILLAGE DE CHENE-BOUGERIES**

Concernant le concours SIA 142, relatif aux « chantiers B + C » du Village, et comme le savent déjà les membres de la commission Territoire, le jury de sélection s'est réuni pour une troisième et dernière séance, le 17 avril, afin de désigner les lauréats.

Ces derniers sont, désormais, connus et les membres de la commission du Territoire ont été informés, lors de leur dernière séance du 6 courant, de leurs identités et des intitulés de leurs projets.

Pour des raisons formelles, et tenant compte du délai lié à d'éventuels recours, je renonce à les nommer, ce soir, au cours de cette séance publique.

Cela étant, M. Carmelo Stendardo, Président dudit jury, établira un rapport et, conformément aux recommandations de la SIA, une exposition publique des planches des quatre candidats primés, ainsi que des sept autres candidats retenus dans le cadre du deuxième tour de sélection, aura lieu à partir du 27 mai, dans l'Espace Nouveau Vallon, ainsi que le long du mur de la pergola qui le jouxte.

J'ajouterai encore, concernant ce point, que le lauréat de ce concours organisé sous forme anonyme a été désigné, à l'unanimité, par le jury, chose rare selon son Président.

Je vous informe, par ailleurs, avoir rencontré, ce jour, le lauréat et les candidats primés. Je les ai invités à venir présenter leurs projets en détail, lors de la prochaine séance de la commission Territoire prévue le 3 juin et au cours de laquelle seront aussi présentés les contours du crédit d'étude permettant la dépose de l'autorisation de construire et le devis général des travaux.

Par ailleurs, au cours de cette même séance du 6 mai, les commissaires ont auditionné des représentants de l'association Rigaud-Montagne, dans le cadre du traitement de la pétition intitulée « Pour une cité vraiment verte – changeons Genève », étant encore précisé qu'un rapport sera rédigé par le Président de la commission, comme ce dernier vous l'a confirmé tantôt.

Cette dernière est, sans doute, appelée à être traitée au sein de plusieurs commissions de votre Conseil, ainsi que dans le cadre du projet de Plan directeur communal, une véritable politique communale en matière d'acquisition foncière méritant d'être élaborée afin de s'aligner sur le marché des parcelles en zone à bâtir et pouvoir aménager des espaces non bâtis et/ou des surfaces d'utilité publique pour chacun des secteurs de la commune. Vif débat en perspective. Concernant le domaine du Territoire toujours, le Conseil administratif a décidé de formuler un préavis « défavorable », sans autre commentaire, dans le cadre de l'enquête technique relative au projet de plan de site de Conches N° 30'169.

Pour le surplus, sachez encore que l'Exécutif communal a décidé de renoncer à l'éventuel exercice du droit de préemption, dans le cadre de la vente de la parcelle N° 1928 du cadastre de Chêne-Bougeries, sise à hauteur du N° 6 du chemin Falletti.

## **BIODIVERSITE ET ESPACES PUBLICS**

Suite à la dernière séance du Comité de pilotage CEVA Voie verte, qui a eu lieu le 29 avril, je vous invite d'ores et déjà, à noter dans vos agendas que des journées « portes ouvertes » auront lieu les samedis 29 et dimanche 30 juin 2019, de 10 h 00 à 17 h 00, concernant non seulement ladite Voie verte, mais également les gares du futur Léman Express.

Par ailleurs, divers travaux ont été projetés par le Canton, en accord avec les CFF, afin de procéder à la modification d'un certain nombre de croisements entre la Voie verte et divers axes routiers, étant encore précisé que ces aménagements seront financés par les communes concernées et que les CFF, propriétaire de l'ouvrage, sont opposés à l'éventuelle mise en place de barrières ou autres dispositifs autres que ceux prévus par l'OFT.

La part de financement supplémentaire de Chêne-Bougeries a déjà été admise, ce qui ne semble, à ma connaissance, pas encore être le cas des autres communes concernées.

Enfin, vu notre retour d'expérience locale après 18 mois, vu les rétrécissements pour les usagers des croisements suite aux refus de priorité constatés aux croisements de Grange-Falquet et du chemin De-La-Montagne, ainsi que les insécurités liées à la coexistence avec les utilisateurs de vélos électriques et d'autres usagers de la Voie verte, je propose que nous tentions de mettre sur pied une rencontre avec un représentant des CFF, un représentant de l'État et éventuellement un mandataire pour échanger, plus avant, sur ces sujets, par exemple, et à votre choix, soit lors de la prochaine date de réserve de commission disponible, soit lors d'une commission Nature et Environnement, qui serait élargie à l'ensemble des membres du Conseil municipal, soit encore au début d'une prochaine séance dudit Conseil, de sorte que le public concerné puisse directement prendre connaissance des réponses des détenteurs de l'installation et des exploitants de de cette dernière. Pour des raisons d'organisation, je vous remercie par avance pour votre prompt retour à ce sujet.

## **FEU ET PC**

### **ORPC – Sauveteurs – pompiers**

Sur proposition du Commandant ad interim, le Conseil administratif a accepté l'admission de l'aspirant Diogo Pinto, domicilié à Chêne-Bourg, au sein de notre Compagnie 21 des sapeurs-pompiers volontaires.

Par ailleurs, notre Commandant ad interim m'a fait part, lors de notre dernière rencontre bimensuelle, de l'excellente collaboration prévalant avec la Compagnie voisine de Chêne-Bourg, suite à la mutualisation des prestations de nos chefs d'intervention.

Et, pour conclure, sachez encore que l'OCPPAM envisage une modification réglementaire permettant que les gardes dites de préservation ne soient plus systématiquement confiées à des pompiers volontaires. Cela étant, nos valeureux sapeurs de la Compagnie 21 sont tout à fait disposés à continuer à assurer ces gardes.

## **DIVERS**

Concernant le domaine du personnel en lien avec les dicastères dont j'ai la charge, le Conseil administratif a décidé, lors de sa séance de la veille, d'ouvrir un poste de gestionnaire de

projets et mandats dans les domaines de la Biodiversité, des Espaces publics et du Territoire, ceci sur la base d'un taux d'activité fixé à 50% et dans le cadre d'un contrat à durée déterminée jusqu'au 31 mai 2020.

Vous pouvez, par ailleurs, consulter, depuis ce jour, l'annonce y afférente publiée sur notre site Internet.

Enfin, dans le cadre de mon dicastère des technologies de l'information et de la communication, j'ai un hommage solennel à faire. Sous la pression ou plutôt la compression de courageux membres du grand vieux parti de la commune, qui n'ont pas ménagé leurs voix et leur plan de calcul afin de civiliser un peu la taille des documents, je vous annonce, ce jour, l'entrée en vigueur, par le biais de notre correspondante informatique, de la directive cantonale n° 53 relative à l'écologie des données. Celle-ci prévoit notamment qu'un document soit compressé à une taille réduite au moyen d'un outil adéquat pour lequel un abonnement sera souscrit. Nous n'en disposons pas aujourd'hui. La lisibilité des images constituera la limite du degré de compression choisie et il sera, en principe, évité de faire circuler dans la commune des documents qui sont encore imprimés ou scannés, même lorsque le but visé est de faire figurer une signature, pratique courante à Chêne-Bougeries. Des exceptions seront possibles dans des cas précis. Ce qui précède est tout à fait sérieux, ce qui suit l'est un peu moins, à savoir qu'à l'avenir cette directive pourra être complétée d'un régime de sanctions qui astreindrait, par exemple, les contrevenantes et contrevenants à pédaler sur un vélo d'appartement relié à une dynamo pour compenser le courant gaspillé sur le réseau....

## **6. Propositions du Conseil administratif :**

### **6.1 Approbation des comptes annuels 2018 dans leur intégralité : vote**

Le Président passe la parole à M. Locher, Conseiller administratif.

En raison des nombreux points à l'ordre du jour, M. Locher essaiera d'être relativement bref. Il rappelle qu'il vient devant cette assemblée pour la huitième fois pour présenter des comptes communaux, et ceux de l'année 2018 montrent, d'une part, que les dépenses ont été bien maîtrisées et que la rigueur que le Conseil administratif essaie de mettre en œuvre en la matière, porte ses fruits. Par ailleurs, comme M. Locher l'a exprimé lors de la séance du Conseil municipal du 4 avril, dans le cadre de sa présentation des comptes, le résultat de l'exercice, à savoir un excédent de recettes d'un montant de CHF 9'245'698.62, doit rendre extrêmement prudent. En effet, ce résultat démontre clairement que le Canton, augmente progressivement sa pression fiscale sur un certain nombre de communiens, ce qui est tout à fait inquiétant. Pour le reste, chacun aura vu que selon MCH2, la présentation des comptes est désormais accompagnée d'un message du Conseil administratif. Pour plus de commentaires, M. Locher renvoie directement au procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 4 avril qui reprend l'intégralité des points et ne peut qu'inviter à voter ces comptes 2018.

Le Président passe la parole à M. Fassbind, Président de la commission des Finances.

M. Fassbind indique que la commission des Finances s'est penchée à « 2,5 » reprises sur les comptes communaux, le 11 avril et le 2 mai. Lors de sa séance du 11 avril, elle a passé en revue les comptes en présence de MM. Teles et Chavas, représentants de la fiduciaire

mandataire en charge de leur tenue. Un certain nombre de questions ont été posées et des réponses ont été données à cette occasion ainsi que lors de la séance du 2 mai au cours de laquelle la commission a émis un préavis favorable de 7 voix pour et 1 abstention. La demi-séance que M. Fassbind évoquait était une séance dite de contrôle des comptes où, finalement, il s'est retrouvé en compagnie d'un seul conseiller municipal. Vu le peu d'intérêt manifesté cette année, cette présentation et cette pratique doivent être remises en cause au vu des frais engendrés et de la complexité de cet exercice.

Le Président ouvre la discussion

M. Le Guern ouvre les feux en disant qu'avant de rentrer dans le détail de l'approbation des comptes, il voulait souligner le contraste ressenti entre la modification des procédures comptables, qui apporte plus de clarté et fournit des outils d'appréciation très utiles, et la méthode employée par le Conseil administratif, qui vise à limiter l'information fournie et réduit au maximum le temps alloué au Conseil municipal pour se forger une opinion argumentée, peut-être afin de limiter les questions qui dérangent. Le MCH2 que le conseil a eu l'occasion d'utiliser pour la première fois pour ces comptes se rapproche de la comptabilité privée, il clarifie les nomenclatures de façon intéressante et fournit des éléments d'appréciation complémentaires, comme la séparation du résultat extraordinaire du résultat opérationnel, le flux de trésorerie et les indicateurs de gestion. Tout cela est vraiment intéressant. D'un autre côté, la mission de contrôle du Conseil municipal est rendue de plus en plus difficile, en raison entre autres, de la suppression, depuis l'an dernier d'une séance des commissions Réunies. Les éléments comptables ont été fournis dans des délais très serrés et en plusieurs fois. Certains sont parvenus aux commissaires trois jours avant le préavis de la commission Finances. Le compte de fonctionnement détaillé n'est plus fourni. Il est remplacé par un compte mixte fonctions/natures, ce qui ne permet pas de connaître la destination précise des dépenses, et ceci sans qu'aucune explication ne soit fournie en annexe des décomptes. En ce qui concerne les recettes fiscales, on doit se contenter de deux lignes de comptes de résultat qui indiquent les montants relatifs aux Personnes Physiques et aux des Personnes Morales, alors que précédemment, les statistiques et analyses du Département des Finances (DF) étaient portées à la connaissance du Conseil municipal. Fort heureusement, le réviseur a bien voulu communiquer par oral, lors de la dernière séance de la commission des Finances, la répartition des recettes fiscales, mais juste avant le vote du préavis. Dans ces conditions, il est très difficile de se faire une opinion précise quant à la gestion de la commune au cours de l'année 2018.

Pour en venir au fond, le Conseil administratif se flatte de boucler les comptes sur une diminution des charges de 9.8% par rapport au budget, sur un excédent de CHF 9.2 millions environ et sur une augmentation de la fortune nette de CHF 20 millions depuis 2013. Malheureusement, ces résultats à première vue mirifiques, ne sont pour la plupart que le résultat de variations d'équilibres comptables dues, soit à des changements de méthode, soit à des événements extraordinaires. Si l'on reprend le compte de résultat, plus précisément le compte des charges, pour le comparer au budget, cela n'a pas beaucoup de sens, les budgets étant toujours largement surévalués. La comparaison est plus intéressante par rapport aux charges réelles de 2017 qui, elles, étaient effectivement supérieures de CHF 3,992 millions aux charges 2018. Mais dans ces charges 2017, CHF 1,659 million provenaient des cotisations patronales exceptionnelles pour le renflouement de la caisse de pension, CHF 1'712 million étaient imputables à la baisse des amortissements sur le patrimoine administratif engendrée par les amortissements extraordinaires qui ont été votés en 2017 et CHF 2'311 millions étaient imputables à la différence entre l'excédent de provisions et les

amortissements extraordinaires de 2017. Au total, CHF 5'282 millions qui représentaient des charges non récurrentes dans le budget 2017 et abstraction faite de ces charges non récurrentes, les charges de 2018 sont en augmentation de CHF 1'290 million par rapport aux charges 2017 liées à la gestion courante, soit une hausse de 3,6%. Et par rapport à 2016, on est à peu près au même niveau, ce qui en soi est plutôt rassurant. En effet, cela signifie que les charges de fonctionnement semblent au moins momentanément maîtrisées puisqu'il convient de rappeler que nous avons quand même connu des augmentations de 10% pratiquement chaque année depuis 5 ans.

En ce qui concerne les recettes, CHF 5'094 millions proviennent de correctifs fiscaux de l'année antérieure. Ces recettes qui sont donc non récurrentes par nature, et ce montant est à mettre au regard de l'augmentation de la trésorerie en 2018, lequel s'élève à CHF 5'171 millions. Cela veut dire en gros que l'augmentation de la trésorerie correspond aux correctifs fiscaux de l'année passée.

En ce qui concerne la fortune nette, cette dernière a effectivement augmenté de CHF 18.5 millions depuis 2013, si l'on isole la plus-value engendrée par la réévaluation des immeubles du patrimoine financier, mais une grande partie de cette augmentation, à savoir CHF 9.6 millions, est due à l'intégration depuis 2013 des revenus des immeubles locatifs qui étaient auparavant versés dans le fonds de réserve d'exploitation des bâtiments. Ces excédents de revenus dégagés au fil des années auraient dû être utilisés pour des rénovations progressives des immeubles. M. Le Guern pense en particulier à ceux situés dans le secteur Rigaud/Beaumelon, immeubles qui sont complètement amortis mais qui continuent à se dégrader inexorablement et qui deviendront bientôt les nouvelles ruines de Chêne-Bougeries quand le Village aura été rénové.

Quant aux CHF 9 millions restants, ces derniers ils représentent peu de choses par rapport aux crédits déjà votés mais qui ne sont pas encore inscrits dans les comptes 2018. M. Le Guern veut parler de la crèche de Challendin (CHF 8 millions) de l'agrandissement provisoire de l'école de Conches (CHF 1 million) de la parcelle « Gautier » (CHF 25 millions) du chantier A du village (CHF 10 millions), montants auxquels vont bientôt s'ajouter les futurs crédits liés à l'agrandissement de l'école de Chêne-Bougeries, au chantier « B + C » du Village, à l'extension de l'école de Conches, aux travaux de réaménagement du quadrilatère de la mairie. Ces divers investissements, vont s'élever à CHF 100 millions environ.

L'appréciation du groupe des Verts de la gestion financière de la commune n'a pas changé. Ses craintes pour l'avenir demeurent vives même s'il faut mettre au crédit de l'Exécutif une certaine stabilisation des dépenses courantes. En ce qui concerne la position du groupe des Verts concernant l'adoption des comptes, il n'a décelé, contrairement à l'exercice précédent, aucune anomalie dans les chiffres communiqués. C'est la raison pour laquelle le groupe des Verts de Chêne-Bougeries va voter pour l'approbation des comptes présentés, ce qui ne veut pas dire qu'il cautionne la politique suivie en matière de gestion des finances communales.

M. Fassbind en tant que Président de la commission des Finances, tient à apporter quelques éclaircissements sur le travail qui a été accompli en commission, parce qu'à l'écoute de M. Le Guern, on a l'impression que les comptes n'ont pas été présentés et que rien n'a été compris. Or, M. Fassbind tient à rappeler que la commission a passé en revue les comptes, ses membres ont posé des questions, qui étaient peut-être beaucoup plus simples que celles que soulèvent M. Le Guern, mais qui étaient finalement des questions de bon sens. Bon nombre de réponses ont été données, par exemple sur certains types de charges, certains

regroupements, sur les divers projets, etc. Un travail sérieux été fait en commission. Les choses n'ont pas été bâclées et ses membres ont pu poser les questions qu'ils ont voulues. M. Fassbind relève dans l'argumentaire de M. Le Guern qu'une fois, on a trop d'argent, une autre fois pas assez, une fois les charges augmentent, une fois elles baissent, une fois on n'investit pas assez, une fois on conduit trop de chantiers. Cela fait dix ans qu'on entend cela et cela fait aussi dix ans que, systématiquement, ces théories ne se sont pas avérées. On a un peu l'impression de se retrouver dans la même situation que par rapport à la problématique du réchauffement climatique, qui est un enjeu très différent et d'une toute autre importance. On se retrouve dans une espèce d'attente de quelque chose qui a bel et bien lieu mais qui, dans le cadre des comptes de la commune, à vue humaine ne se passe pas, ce qui n'est pas le cas pour le réchauffement climatique. M. Fassbind pense que la commission des Finances a fait du bon travail mais il reste disposé, en tant que Président de la commission des Finances, à revoir éventuellement le processus en accord avec le Conseil administratif. Cela étant, quand on constate qu'une seule personne est venue contrôler les comptes cette année, cela signifie que la plupart des membres de la commission n'ont pas jugé nécessaire de le faire. C'est aussi une preuve de confiance quant à la qualité du travail réalisé par le Conseil administratif et le préavis de la commission des Finances va dans ce sens.

M. Le Guern rétorque, en ce qui concerne la consultation des pièces, qu'elle se fait à 5 heures l'après-midi et tout le monde n'est pas disponible à cette heure-là. A 2 heures du matin, il ne serait pas venu non plus ! En ce qui concerne la comparaison avec le réchauffement climatique, M. Le Guern est tout à fait d'accord avec M. Fassbind, parce que, effectivement, un jour cela va sauter à la figure ; alors, tant que cela marche, tant mieux, mais quand cela sautera à la figure, il sera trop tard. Troisièmement, en ce qui concerne les réponses aux questions, toutes n'ont pas été données, en particulier pour ce qui concerne le flux de trésorerie. On ne retrouve pas dans les documents transmis les flux correspondant aux variations des patrimoines administratif et financier et on explique que cela provient des échanges entre les deux fonds. M. Le Guern veut bien le croire, mais on ne peut vérifier nulle part la concordance de ces chiffres.

M. Locher fait simplement un commentaire. Il est habitué au discours du groupe des Verts, que ce soit dans le cadre du vote du budget ou de l'approbation des comptes, mais c'est un discours qui est malheureusement récurrent. Depuis bon nombre d'années, M. Locher s'efforce de suivre la ligne qui est celle pour laquelle il s'est présenté au poste de conseiller administratif, à savoir une ligne politique tout à fait claire, pour laquelle il a une certaine légitimité en ayant été élu. Dans ce cadre-là, il peut prétendre à un certain bilan. C'est sur quoi il se base, plutôt que sur de simples perspectives, qui sont par nature toujours incertaines. M. Locher rappelle que le premier vote qui a eu lieu dans le cadre de sa première législature portait sur une dépense de plus de CHF 6 millions pour un la mise en séparatif d'un collecteur, lequel a été réalisé, mais ne figurait pas au plan intentionnel des investissements. Donc, si cela se trouve, ce n'est pas CHF 100 millions mais CHF 200 millions que la commune aura comme investissements à réaliser. Par ailleurs, M. Locher rappelle que depuis qu'il est en charge des Finances au sein de la ville de Chêne-Bougeries, les perspectives que le groupe des Verts a mises en avant ne se sont pas réalisées. Au contraire, en 2011, le refus du budget 2012 a précipité la commune dans des difficultés importantes puisque le passage aux douzièmes provisionnels a été très impactant pour la population pendant les premiers mois de l'année en question. Parallèlement, cela avait occasionné une surcharge de travail considérable dans la mesure où l'établissement d'un plan quadriennal n'était alors pas obligatoire dans le cadre du processus budgétaire. Il ne l'est devenu que dans le cadre du passage au MCH. Des frais inutiles en ont résulté, et rien de ce que le groupe des Verts a

soutenu à l'époque ne s'est réalisé, bien au contraire. M. Locher espère que les Verts auront toujours tort dans leur analyse des finances communales, mais il sait déjà qu'ils formuleront les mêmes remarques récurrentes lors de l'élaboration du prochain budget. On peut certes admettre de ne pas toujours être d'accord, par contre, M. Locher pense que l'intérêt général de la population de Chêne-Bougeries, consiste à avoir des comptes corrects, des budgets qui permettent de répondre aux besoins prépondérants et, comme la commune a la chance d'avoir un peu de marge, de pouvoir entreprendre plus que le minimum en faveur des communiens qui le méritent bien.

M. Fassbind tient à souligner que l'acceptation des comptes est l'occasion de remercier toutes les collaboratrices et collaborateurs de la commune pour le travail qu'ils réalisent au quotidien en faveur de la population. Quand bien même les travaux budgétaires, de clôture et d'analyse financière sont réalisés par un mandataire externe, de nombreuses opérations, en particulier la comptabilisation et la préparation des paiements, sont effectuées à l'interne par des collaboratrices et collaborateurs de l'administration communale. M. Fassbind tient à les remercier pour le travail minutieux qu'ils accomplissent. Les comptes montrent, si besoin, que la commune se porte bien et qu'elle est financièrement parmi les plus solides du Canton. La grande contribution financière de Chêne-Bougeries à la péréquation en est la conséquence. Au niveau des charges, il faut s'attendre bien entendu, à une augmentation au cours des années à venir, mais M. Fassbind fait confiance à ce Conseil et au Conseil administratif pour conserver le même équilibre entre les services offerts à la population et la santé financière de la commune. Le groupe PLR acceptera, sans surprise, ces comptes 2018 et il enjoint le Conseil administratif à assurer à long terme un tel équilibre des comptes communaux

La parole n'étant plus demandée le Président donne lecture de la délibération, puis procède au vote.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

#### APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2018 DANS LEUR INTÉGRALITÉ : VOTE

Vu que, conformément à l'art. 30 al. , lettres d) et f) LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité, ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),

vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2018 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

vu le préavis favorable émis, par 7 voix, pour et 1 abstention, par la commission des Finances, lors de sa séance du 2 mai 2019,

vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la Loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

**DÉCIDE**

**par 21 voix pour, soit à l'unanimité,**

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2018, dans leurs intégralités, annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2018, pour un montant de CHF 36'835'355.11 aux charges et de CHF 46'081'053.73 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 9'245'698.62.  
Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 9'242'180.52 et résultat extraordinaire de CHF 3'518.10.
3. D'approuver le compte des investissements 2018, pour un montant de CHF 8'917'664.90 aux dépenses et de CHF 1'268'098.35 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 7'649'566.55.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2018, totalisant à l'actif et au passif un montant de CHF 202'691'259.68.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2018 pour un montant total de CHF 2'499'472.92, dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus, ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.
7. En application de la LBCGe, 10'201 actions détenues par la commune ont été transférées du patrimoine administratif au patrimoine financier.

## **6.2 Travaux de réaménagement du chemin de Fossard : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 240'000.-TTC)**

Le Président passe la parole à Mme Garcia Bedetti, maire.

Mme Garcia Bedetti souligne le long chemin parcouru pour arriver, finalement, à cette demande de crédit de CHF 240'000.- en vue d'aménager le chemin de Fossard. Il y a eu beaucoup de discussions à ce sujet, sur lesquelles elle ne reviendra pas ce soir, sinon pour dire qu'elle serait ravie si le Conseil se prononçait en faveur de ce crédit.

Le Président passe la parole à M. Locher, conseiller administratif.

M. Locher observe que du point de vue financier, le vote précédent montre que la commune a la pleine capacité d'entreprendre ces travaux. Il ne peut donc qu'encourager le Conseil à suivre la proposition de Mme le maire.

Le Président passe la parole à M. Fassbind, Président de la commission des Finances.

M. Fassbind signale que ce projet et les deux suivants figurant à l'ordre du jour ont été examinés attentivement en séance des commissions Réunies, lors de laquelle un consensus clair s'est dégagé. La commission des Finances a donc passé assez rapidement là-dessus et les trois crédits ont été acceptés à l'unanimité de ses membres.

Le Président ouvre la discussion.

M. Le Guern tient à souligner que le chemin de Fossard et les autres projets, sujets qui ont fait l'objet de plusieurs discussions en commission, avec des propositions de variantes, ont permis aux conseillers municipaux de s'exprimer - c'est assez rare pour le relever. Il n'est pas à cent pour cent d'accord avec tout ce qui a été proposé, mais il s'agit pour lui d'une solution de compromis. M. Le Guern étant toujours favorable aux compromis, il votera en faveur des trois projets.

Mme Lambert relève que pour les trois projets, les associations et les habitants ont pu prendre part à ces solutions de compromis. Elle remercie les services qui se sont occupés du projet. Pour elle, c'est un plaisir de voter ce crédit, parce qu'à son arrivée au Conseil municipal, une habitante riveraine l'avait approchée pour un aménagement qui pourrait, grâce à ce projet, voir le jour. C'est toujours agréable de savoir qu'on est là pour le bien-être de la population.

Mme Armand l'avait déjà dit en commission, mais elle le réitère, son groupe a beaucoup apprécié le processus qui a été engagé, les collaborations entre le Conseil administratif, les associations et les membres du Conseil municipal, pour arriver à un résultat qui satisfait tout le monde. Elle espère que le même processus aura lieu de façon aussi sereine pour le secteur nord de la commune.

Mme Heiniger est d'accord avec ce qui vient de se dire. Elle a, pour sa part, une question : lors de la séance des commissions Réunies, quelques points ont été soulevés et surtout le plus important, à savoir la problématique du carrefour avec le chemin Naville. Elle souhaiterait savoir si le dossier a pu avancer et s'il sera négocié dans le cadre de ce crédit.

Mme Garcia Bedetti répond par la négative, car il faut obtenir l'accord de l'OCT. Ce point sera traité séparément dans le cadre de l'étude relative audit chemin.

M. Fassbind rappelle qu'il avait été également question de la passerelle située à l'extrémité du chemin de Fossard et dont on avait signalé la dangerosité pour les cyclistes. Il demande quel est l'état d'avancement de ce dossier.

M. Locher répond que cet objet n'entre pas dans le cadre du crédit sollicité ce soir, mais que la commune voisine de Thônex a été approchée et est entrée en matière. Le projet va donc aller de l'avant.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture de la délibération puis procède au vote.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU CHEMIN DE FOSSARD VISANT À  
PROMOUVOIR LA MOBILITÉ DOUCE : VOTE DU CRÉDIT D'INVESTISSEMENT ET  
FINANCEMENT (CHF 240'000.- TTC)

Vu les articles 30, lettres e) et m) et 31 de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le crédit d'étude et financement de CHF 60'000.- TTC relatif à divers projets d'aménagement visant à renforcer la sécurité des usagers et promouvoir la mobilité douce

dans le secteur de Conches et sur le plateau de l'Ermitage, voté par le Conseil municipal, lors de sa séance du 19 janvier 2017,

vu le préavis de principe favorable, émis par les membres des commissions Réunies du Conseil municipal, lors de la séance du 9 octobre 2018,

vu le préavis favorable émis, par 14 voix pour, soit à l'unanimité, lors de la séance dite des commissions Réunies du 26 mars 2019,

vu le préavis favorable émis, par 10 voix pour, soit à l'unanimité, lors de la commission des Finances du 11 avril 2019,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

### **DÉCIDE**

**par 21 voix pour, soit à l'unanimité,**

- de réaliser des travaux de réaménagement du chemin de Fossard visant à promouvoir la mobilité douce ;
- d'ouvrir au Conseil administratif, un crédit de CHF 240'000.- TTC destiné à ces travaux ;
- de comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de les porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif ;
- d'amortir la dépense de CHF 240'000.- TTC, au moyen de 30 annuités, qui figureront au budget de fonctionnement communal, dès la 1<sup>ère</sup> année de réalisation du bien estimée à 2019 ;
- d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 240'000.- TTC, afin de permettre l'exécution des travaux.

### **6.3 Travaux d'aménagement d'espaces publics visant à une modération du trafic sur l'avenue Gide : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 164'000.-TTC)**

M. Karr demande de pouvoir se récuser sur ce point tel qu'annoncé préalablement par courriel.

M. Fassbind estime qu'il devrait se récuser aussi pour toute une série d'objets.

*[M. Karr quitte la salle].*

*[M. Fassbind quitte la salle].*

Le Président a entendu tantôt le souhait de lier les trois objets.

M. Locher et Mme Garcia Bedetti n'ont rien à ajouter.

Le Président ouvre la discussion.

M. Bauduccio comprend les besoins des communiens, mais il aimerait quand même soulever un paradoxe en matière d'autorisations de construire. La commune délivre très souvent des autorisations d'abattage d'arbres pour les particuliers et ensuite, on vient demander à la collectivité de planter des arbres en milieu routier. M. Bauduccio invite le Conseil administratif à se montrer un peu plus réservé, concernant ces autorisations d'abattage. Couper des arbres et en replanter lui paraît gaspiller de l'argent.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture de la délibération puis il procède au vote.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'ESPACES PUBLICS VISANT À UNE  
MODÉRATION DU TRAFIC SUR L'AVENUE GIDE : VOTE DU CRÉDIT  
D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT (CHF 160'000.- TTC)

Vu les articles 30, lettres e) et m) et 31 de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le crédit d'étude et financement de CHF 60'000.- TTC relatif à divers projets d'aménagement visant à renforcer la sécurité des usagers et promouvoir la mobilité douce dans le secteur de Conches et sur le plateau de l'Ermitage, voté par le Conseil municipal lors de sa séance du 19 janvier 2017,

vu le préavis de principe favorable, émis par les membres des commissions Réunies du Conseil municipal, lors de la séance du 9 octobre 2018,

vu le préavis favorable, émis par 14 voix pour et 2 abstentions, lors de la séance dite des commissions Réunies du 26 mars 2019,

vu le préavis favorable, émis par 10 voix pour, soit à l'unanimité, lors de la commission des Finances du 11 avril 2019,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

**DÉCIDE**

**par 20 voix pour, soit à l'unanimité,**

- de réaliser des travaux d'aménagement d'espaces publics visant à une modération du trafic sur l'avenue Gide ;
- d'ouvrir au Conseil administratif, un crédit de CHF 160'000.- TTC destiné à ces travaux ;
- de comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de les porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif ;

- d'amortir la dépense de CHF 160'000.- TTC, au moyen de 30 annuités, qui figureront au budget de fonctionnement communal, dès la 1<sup>ère</sup> année de réalisation du bien estimée à 2019 ;
- d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 160'000.- TTC, afin de permettre l'exécution des travaux.

*[M. Karr revient en séance].*

*[M. Fassbind revient en séance].*

#### **6.4 Travaux d'aménagement d'une zone piétonne définitive sur le chemin de la Colombe : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 92'500.-TTC)**

La parole n'étant pas demandée, le Président donne lecture de la délibération puis procède au vote.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

#### TRAVAUX RELATIFS À L'AMÉNAGEMENT D'UNE ZONE PIÉTONNE DÉFINITIVE SUR LE CHEMIN DE LA COLOMBE : VOTE DU CRÉDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT (CHF 225'000.- TTC)

Vu les articles 30, lettres e) et m) et 31 de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le crédit d'étude et financement de CHF 60'000.- TTC relatif à divers projets d'aménagement visant à renforcer la sécurité des usagers et promouvoir la mobilité douce dans le secteur de Conches et sur le plateau de l'Ermitage, voté par le Conseil municipal, lors de sa séance du 19 janvier 2017,

vu le préavis de principe favorable, émis par les membres des commissions Réunies du Conseil municipal, lors de la séance du 9 octobre 2018,

vu le préavis favorable, émis, par 14 voix pour et 2 abstentions, lors de la séance dite des commissions Réunies du 26 mars 2019,

vu le préavis favorable, émis par 10 voix pour, soit à l'unanimité, lors de la commission des Finances du 11 avril 2019,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

#### **DÉCIDE**

**par 21 voix pour, soit à l'unanimité,**

- de réaliser des travaux relatifs à l'aménagement d'une zone piétonne définitive sur le chemin de la Colombe ;
- d'ouvrir au Conseil administratif, un crédit de CHF 225'000.- TTC destiné à ces travaux ;
- de comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de les porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif ;
- d'amortir la dépense de CHF 225'000.- TTC au moyen de 30 annuités, qui figureront au budget de fonctionnement communal, dès la 1<sup>ère</sup> année de réalisation du bien estimée à 2019 ;
- d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 225'000.- TTC, afin de permettre l'exécution des travaux.

### **6.5 Aménagement d'un « Sentier Nature » : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 225'000.-TTC)**

Le Président passe la parole à M. Karr, conseiller administratif.

M. Karr relève que c'est un projet qui a été mené sur l'initiative de la commission Nature et Environnement. Comme il s'agit de rendre à la commission ce qui lui appartient, il cède la parole à sa Présidente.

Le Président passe la parole à Mme Wyss, Présidente de la commission Nature et Environnement.

Mme Wyss dit son plaisir de présenter ce projet de délibération dans l'espoir que tout le monde le soutiendra. C'était un beau travail de commission et ceux qui le souhaitent peuvent obtenir le détail du devis, relatif aux divers panneaux, aux différentes signalétiques, aux flyers, ainsi qu'au fameux « BatSpot » qui sera implanté sur le domaine public, au bord de la Seymaz du côté du collègue Claparède. Cette installation permettra d'aller entendre les chauves-souris. Le souhait d'une partie des membres de la commission de publier pages didactiques sur le site Internet communal avec un QR permettant d'obtenir tous les renseignements demandés a également été accepté. Mme Wyss remercie de soutenir ce projet.

Le Président passe la parole à M. Fassbind, Président de la commission des Finances.

M. Fassbind indique que la commission des Finances a préavisé ce projet le 2 mai 2019 avec en « guest star » M. Karr pour répondre aux questions éventuelles. Sous cette influence, la commission des Finances a préavisé favorablement et à l'unanimité le crédit sollicité.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président donne lecture de la délibération puis il procède au vote.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

AMÉNAGEMENT D'UN « SENTIER NATURE » : VOTE DU CRÉDIT  
D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT (CHF 92'500.- TTC)

Vu les articles 30, lettres e) et m) et 31, de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable, émis par 6 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Nature et Environnement, lors de sa séance du 2 avril 2019,

vu le préavis favorable, émis par 7 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission des Finances lors de sa séance du 2 mai 2019,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

**DÉCIDE**

**par 21 voix pour, soit à l'unanimité,**

- d'ouvrir au Conseil administratif, un crédit d'investissement de CHF 92'500.- TTC, pour la création d'un « Sentier Nature » à Chêne-Bougeries ;
- de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif ;
- d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement dudit Sentier sur les disponibilités de la trésorerie communale ;
- d'amortir la dépense nette prévue au moyen de 10 annuités, qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique « amortissements ordinaires du patrimoine administratif », dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2020.

**6.6 Plan directeur (PDCom) : vote du crédit complémentaire et financement (CHF 75'000.- TTC)**

Le Président passe la parole à M. Karr, conseiller administratif, pour présenter le sujet

Au préalable, M. Karr fait remarquer que le montant de ce crédit est pratiquement de 19% moindre que celui que le Conseil vient de voter ! L'information concernant ce dernier a été donnée lors d'une séance précédente du Conseil municipal, puis aux membres de la commission Territoire par les mandataires, puis à ceux de la commission des Finances qui ont posé des questions et formulé des objections qui n'étaient pas toutes infondées. En effet, ce n'est pas une posture facile que de demander une rallonge de crédit de 50% du crédit initial. L'estimation initiale du travail à accomplir ne tenait pas bien compte du nombre de séances au final nécessaires, ainsi que des nombreuses demandes complémentaires formulées tout au long du processus. M. Karr prend ici l'engagement de ne pas revenir auprès du Conseil avec un dépassement de crédit. Il a donc rabouté les demandes du bureau Urbaplan pour arriver à un montant d'honoraires moindre. La commission Territoire a, par ailleurs, décidé qu'il

convenait de consentir à d'autres dépenses pour actualiser le Plan directeur des chemins pour piétons, ceci dans le cadre d'un mandat séparé, avec un bureau séparé. M. Karr informe que ce dernier est coordonné avec le PDCom, étant précisé que les deux plans directeurs doivent être présentés au Canton en même temps, pour éviter les confusions. Il faut donc traiter cet objet maintenant pour éviter de faire les choses deux fois. La commission a souhaité que ce plan soit actualisé, en tenant compte de l'étude HAU relative à l'accessibilité du territoire communal aux personnes à mobilité réduite et de celle de l'ATE concernant la mobilité des « seniors ». Il y a donc lieu de voter un crédit séparé, mais coordonné avec le PDCom. C'est pour ceci que le montant a été ramené à 75'000.- TTC.

Le Président passe la parole à M. Le Guern, Président de la commission Territoire.

M. Le Guern rappelle que les discussions au sein de la commission Territoire concernant le PDCom sont toujours nourries, ceci explique cela. Ce crédit complémentaire a donc été discuté assez longuement mais tout le monde a convenu que de toute façon, on devait aller au bout du processus en cours et il a donc été adopté à l'unanimité.

M. Fassbind indique que la commission des Finances a approuvé ce crédit à l'unanimité, aussi dans le but d'aller de l'avant et de terminer ce projet. Un certain nombre de questions a toutefois été posé.

Le Président ouvre la discussion.

En relation avec le PDCom, M. Ulmann a une remarque à faire, suite à une récente séance de commission concernant le devenir des bâtiments situés aux N<sup>os</sup> 6 et 10 du chemin du Villaret. La discussion a porté sur les rénovations envisageables, ce qui pourrait se réaliser assez rapidement dans le cadre d'une autorisation de construire. Cela étant, certains membres de la commission ont demandé à ce qu'on réfléchisse à autre chose que du logement, à des espaces administratifs pour la commune, par exemple. Une dérogation pourrait être obtenue mais il faudra alors en expliquer la raison au Département. Pour cela, il faut avoir des motifs explicites, en mettant en avant une stratégie communale visant à répondre à des besoins administratifs, voire des espaces dévolus à la culture. Pour qu'une telle stratégie soit ancrée dans le PDCom, il faut, pour le moins, s'adjoindre les services d'un urbaniste qui soit capable de l'expliquer. En conséquence, une demande de crédit complémentaire sera très certainement déposée si on veut aller dans cette direction.

M. Fassbind est très mal à l'aise avec ce crédit parce que le mandataire s'était engagé à réaliser le travail pour un certain montant et maintenant il vient avec une demande de rallonge. Comme il l'a dit en commission des Finances, c'est un peu gênant et il avait demandé quelles étaient les garanties données par le mandataire pour avancer dans des délais raisonnables, parce que les réponses de l'État sont assez sèches par rapport au travail qui a été accompli jusqu'à présent. M. Fassbind a, pour sa part, l'impression d'être dans un processus où l'on rajoute, l'on rajoute encore, mais finalement sans avancer. Il aurait donc aimé que le mandataire s'engage, par exemple, quant à des conditions de paiement, avec une obligation de résultats. M. Fassbind se demande si le Conseil administratif a analysé ce qu'il était possible de lui demander.

M. Karr indique qu'il a eu une discussion avec le mandataire qu'il peut résumer de la façon suivante : si on ne lui demande pas plus que ce que M. Karr a indiqué par écrit, il ne facturera pas plus. En clair, il existe un engagement du bureau mandataire à rester dans l'enveloppe du

crédit alloué, pour autant qu'il n'y ait pas de demandes complémentaires. Par rapport à ce que disait M. Ulmann concernant les bâtiments situés au chemin du Villaret, le socle d'une demande de changement d'affectation de la 5<sup>ème</sup> zone pour des besoins d'équipement publics, par exemple, figure de façon générique dans le PDCOM. Ensuite, un mandat ad hoc sera peut-être attribué pour cet objet-là. Le PDCOM prévoira effectivement que des besoins de nécessité publique doivent être couverts par des extensions sur la zone à bâtir existante avec un changement de zone mais la procédure en tant que telle fera l'objet d'un appel d'offre séparé ou d'une procédure sur invitation, si le montant le justifie. On risque donc d'être tenté de formuler des demandes supplémentaires. Il faudra en rester à ce qui est nécessaire au sens du cahier des charges concernant le PDCOM.

Mme Armand partage le malaise de M. Fassbind. Urbaplan a été présenté comme un bureau bénéficiant d'une grande expérience dans l'élaboration des PDCOM, et que Chêne-Bougeries n'était pas la première commune à réaliser ce processus. Mme Armand était donc étonnée que l'estimation initiale soit aussi éloignée du montant de la facture finale à envisager. Elle veut bien que le groupe PDCOM soit un peu moins discipliné que dans d'autres communes, mais il n'a pas digressé de façon complètement folle et le travail qui a été fait était assez rigoureux. Mme Armand ne voit pas tellement comment on aurait pu faire avec moins et si des communes de l'importance de Chêne-Bougeries ont fait avec beaucoup moins d'heures, cela devient inquiétant pour leur PDCOM. Ensuite, les 31 remarques et questions formulées par le Canton servent à justifier aujourd'hui ce crédit, mais Mme Armand a aussi entendu Urbaplan dire que la plupart d'entre elles sont des choses classiques qu'on voyait venir et que cela ne posait pas de problème. Si on le savait à l'avance, pourquoi cela n'a-t-il pas été intégré dans l'offre initiale ? Mme Armand a donc l'impression qu'on met le couteau sur la gorge du Conseil pour terminer ce projet et les réponses données ce soir ne la satisfont pas.

Mme Heiniger trouve que la sous-commission PDCOM a aussi sa part de responsabilité pour avoir refait le travail à chaque séance et que beaucoup de choses ont été répétées. Il fallait réexpliquer régulièrement toute la procédure et Mme Heiniger a vraiment l'impression, faisant partie de ce groupe de travail, d'avoir entendu cinq fois les mêmes choses. Si on veut aller au bout de ce processus, il faut travailler de bonne foi tous ensemble pour que ce PDCOM débouche sur un magnifique consensus comme les crédits qu'on vient de voter.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture de la délibération puis il procède au vote.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

PLAN DIRECTEUR COMMUNAL (PDCOM) : VOTE DU CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE  
ET FINANCEMENT (CHF 75'000.- TTC)

Vu l'article 30, al. 1, lettre e) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le vote d'un crédit d'investissement et financement d'un montant de CHF 150'000.- TTC, destiné à la mise en œuvre du Plan directeur communal de la ville de Chêne-Bougeries par le Conseil municipal, lors de sa séance du 9 mars 2017,

vu le préavis favorable, émis par 9 voix pour, soit à l'unanimité, par les membres de la commission Territoire, lors de leur séance du 9 avril 2019,

vu le préavis favorable, émis par 7 voix pour, soit à l'unanimité, par les membres de la commission des Finances, lors de leur séance du 2 mai 2019,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

### **DÉCIDE**

**par 20 voix pour et 1 abstention,**

- d'ouvrir au Conseil administratif un crédit complémentaire de CHF 75'000.- TTC, destiné à poursuivre la mise en œuvre du projet de Plan directeur communal ;
- de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif ;
- d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement de ces travaux sur les disponibilités de la trésorerie communale ;
- d'amortir cette dépense selon les modalités définies, pour le crédit d'engagement voté le 9 mars 2017, soit au moyen des annuités qui figureront dans le budget de fonctionnement sous « amortissements ordinaires du patrimoine administratif » jusqu'en 2022.

M. Karr remercie le Conseil municipal.

#### **6.7 Plan directeur des chemins pour piétons : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 30'000.- TTC)**

Le Président demande à M. Karr s'il souhaite prendre la parole.

Comme il l'a déjà indiqué, M. Karr rappelle que ce projet sera attribué à un mandataire distinct. Il sera également présenté à la commission qui a participé à la définition de ce projet mais les préoccupations de cette dernière vont porter actuellement sur le PDCom. M. Karr en appelle à la mansuétude de chacun, s'il devait ne pas y avoir de coordination totale et traitement simultané des deux projets.

Le Président passe la parole à M. Le Guern, Président de la commission Territoire.

M. Le Guern relève, comme l'a dit le M. le Conseiller administratif, que c'est en commission Territoire qu'il a été décidé de scinder les deux objets et d'examiner le Plan directeur des chemins pour piétons séparément du PDCom. Dans la foulée, le crédit a été voté à l'unanimité.

Le Président passe la parole à M. Fassbind, Président de la commission des Finances.

M. Fassbind signale que, comme le crédit précédent, le présent crédit a également fait l'objet d'un préavis favorable, à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Lambert rappelle que la question s'était posée en commission Territoire de traiter distinctement les deux sujets. Ce n'est pas pour remettre en cause la jonction de ces derniers mais cela s'est fait entre la dernière séance de la commission Territoire et celle de la commission des Finances. La question était restée ouverte en séance de la commission Territoire.

M. Karr confirme que c'est bien entre les dernières séances des commissions Territoire et Finances que la jonction des deux projets a eu lieu.

Mme Maye ajoute qu'en commission Territoire, il a même été dit que ce Plan directeur des chemins pour piétons serait prêt en juin.

M. Karr en prend note.

La parole n'étant plus demandée le Président donne lecture de la délibération puis il procède au vote.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

PLAN DIRECTEUR DES CHEMINS POUR PIÉTONS : VOTE DU CRÉDIT  
D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT (CHF 30'000.- TTC)

Vu les articles 30, lettres e) et m) et 31, de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable, émis par 7 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission des Finances lors de sa séance du 2 mai 2019,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

**DÉCIDE**

**par 21 voix pour, soit à l'unanimité,**

- d'ouvrir au Conseil administratif, un crédit d'investissement de CHF 30'000.- TTC pour l'élaboration du Plan directeur des chemins pour piétons de la ville de Chêne-Bougeries ;
- de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif ;
- d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement dudit plan sur les disponibilités de la trésorerie communale ;

- d'amortir la dépense nette prévue au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique « amortissements ordinaires du patrimoine administratif », dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2020.

**6.8 Centre sportif Sous-Moulin – changement de la bulle de tennis : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 71'000.- TTC, soit 1/3 de CHF 213'000.- TTC)**

Le Président passe la parole à M. Locher, conseiller administratif, pour présenter le sujet.

M. Locher indique qu'il s'agit, ce soir, de présenter une demande de crédit d'investissement et de financement pour permettre l'entretien des infrastructures du CSSM à destination des communiens. La bulle de tennis, qui permet au club de poursuivre son activité pendant la saison hivernale, est actuellement arrivée en fin de vie, avec des problématiques techniques qui rendent parfois difficiles son montage et démontage. Il est donc proposé de procéder à son remplacement et divers types de matériaux ont été analysés par les membres du Bureau du Conseil du CCSM, au sein duquel les délégués de la commune ont préavisé favorablement cette proposition de crédit. Il y aura, d'une part, plus de facilité pour les équipes techniques du centre du point de vue du montage et du démontage de la bulle et, d'autre part, une substantielle diminution des consommations d'énergie, tant du point de vue de l'éclairage que du chauffage, puisque ces nouveaux matériaux sont beaucoup plus isolants. M. Locher ne peut qu'exhorter le Conseil à voter en faveur du crédit demandé.

Le Président passe la parole à M. Fassbind, Président de la commission des Finances.

M. Fassbind indique que la commission a voté ce crédit à l'unanimité. Cela a été aussi l'occasion de rappeler les principes du Centre sportif Sous-Moulin concernant le renouvellement du matériel. M. Fassbind en profite pour dire que le deuxième crédit concernant le pare-ballons et la main courante a aussi été préavisé favorablement, à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Lambert attire l'attention sur le problème délicat des lumières dans une bulle de tennis. Il faut que les personnes ne soient pas incommodées par une lumière trop brillante et elle imagine que cela a été pris en compte.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture de la délibération puis il procède au vote.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

**CENTRE SPORTIF SOUS-MOULIN – CHANGEMENT DE LA BULLE DE TENNIS :**  
**VOTE DU CRÉDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT**  
**(CHF 71'000.- TTC, SOIT 1/3 DE CHF 213'000.- TTC)**

Vu les articles 30, al. 1, lettre e) et 31 de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le projet consistant à changer la bulle de tennis installée dans le périmètre du CCSM,

vu le préavis favorable, émis par le Conseil Intercommunal dudit CSSM, lors de sa séance du 27 mars 2019,

vu le préavis favorable, émis par 7 voix pour, soit à l'unanimité, par les membres de la commission des Finances lors de leur séance du 2 mai 2019,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

## **DÉCIDE**

**par 21 voix pour, soit à l'unanimité,**

- d'ouvrir au Conseil administratif, pour le changement de la bulle de tennis installée dans le périmètre du Centre sportif Sous-Moulin (CSSM), un crédit d'engagement de CHF 71'000.- TTC (soit 1/3 de CHF 213'000.- TTC) ;
- de comptabiliser cette dépense dans le compte d'investissement, puis de la porter à l'actif de la commune de Chêne-Bougeries dans le patrimoine administratif ;
- d'amortir la dépense nette prévue de CHF 71'000.- TTC au moyen de 10 annuités dès la 1<sup>ère</sup> année d'utilisation du bien estimée à 2019 ;
- de subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Chêne-Bourg et de Thônex.

### **6.9 Centre sportif Sous-Moulin – changement du pare-ballons et de la main courante du terrain de football A: vote du crédit d'investissement et financement (CHF 40'000.- TTC, soit 1/3 de CHF 120'000.-TTC)**

Le Président passe la parole à M. Locher, conseiller administratif, pour présenter le sujet.

M. Locher renvoie à l'exposé des motifs très précis et détaillé qui accompagne la délibération.

Le Président constate que M. Fassbind, Président de la commission des Finances s'est déjà exprimé sur ce sujet.

Dans un souci de passation de témoin, le Président demande à M. Colquhoun de donner lecture du projet de délibération puis il procédera lui-même au vote.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

CENTRE SPORTIF SOUS-MOULIN – CHANGEMENT DU PARE-BALLONS ET DE LA  
MAIN COURANTE DU TERRAIN DE FOOTBALL A : VOTE DU CRÉDIT  
D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT (CHF 40'000.- TTC, SOIT 1/3 DE  
CHF 120'000.- TTC)

Vu les articles 30, al. 1, lettre e) et 31 de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le projet consistant à changer le pare-ballons et la main courante du terrain de football A du Centre sportif Sous-Moulin (CCSM),

vu le préavis favorable, émis par le Conseil Intercommunal dudit CSSM, lors de sa séance du 27 mars 2019,

vu le préavis favorable, émis par 7 voix pour, soit à l'unanimité, par les membres de la commission des Finances, lors de leur séance du 2 mai 2019,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

## **DÉCIDE**

**par 21 voix pour, soit à l'unanimité,**

- d'ouvrir au Conseil administratif, pour le changement du pare-ballons et de la main courante du terrain de football A du Centre sportif Sous-Moulin (CCSM), un crédit d'engagement de CHF 40'000.- TTC (soit 1/3 de CHF 120'000.- TTC) ;
- de comptabiliser cette dépense dans le compte d'investissement, puis de la porter à l'actif de la commune de Chêne-Bougeries dans le patrimoine administratif ;
- d'amortir la dépense nette prévue de CHF 40'000.- TTC, au moyen de 10 annuités dès la 1<sup>ère</sup> année d'utilisation du bien estimée à 2019 ;
- de subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Chêne-Bourg et de Thônex.

## **7. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations**

Le Président n'ayant pas reçu de motion et/ou résolution ouvre la discussion

### **7.1 Plastique à usage unique**

Mme Wyss demande d'agir rapidement concernant le plastique à usage unique, sujet qui a été évoqué, lors du voyage du Conseil municipal. Cela ne suffit plus d'en parler, il faut agir, à l'instar de l'association Naries qui avait organisé, l'année passée, deux manifestations dans le cadre du mouvement « Plastique attaque ». Comme chacun le sait, à l'échelle mondiale, le problème est vraiment grave, notamment suite à la découverte, en 1997, d'un septième, voire d'un huitième continent, formé de 80'000 tonnes de plastique, qui se trouve dans les océans Atlantique, Pacifique et Indien, d'une surface de 1'600'000 kilomètres carrés, ce qui représente environ trois fois le territoire de la France. Il s'agit-là d'une menace permanente et mortelle pour l'écosystème marin avec cette production massive et mondiale de plastique, d'environ 320 tonnes par année. Selon l'ASL, association de sauvegarde du Léman, chaque année, 50 tonnes de plastique finissent dans le lac. Sachant également que chaque année, les citoyens helvétiques consomment en moyenne 125 kg de plastique et que le recyclage du matériau s'avère complexe, les solutions se trouvent en amont. L'UE a interdit les plastiques à usage unique à partir de 2021. En ce qui concerne l'échelle communale, Mme Wyss est certaine que chacun, autour de la table, essaie d'être attentif à éviter d'acheter trop

d'emballages, mais il est difficile de trouver certaines denrées qui ne soient pas emballées. La question se pose, néanmoins, lors des manifestations communales, Promotions, Saint Nicolas, 1<sup>er</sup> Août, de savoir si la commune de Chêne-Bougeries ne pourrait pas, dorénavant, s'engager à se passer de gobelets, assiettes, couverts et pailles à usage unique et favoriser le système de consigne.

M. Locher indique que le sujet est actuellement étudié parce que cela répond à un besoin clairement identifié, que personne ne remet en question. Il existe, actuellement, bon nombre de possibilités, mais la difficulté consiste à les mettre en œuvre lors de manifestations de courte durée, les prochaines étant la fête des Promotions et la fête du 1<sup>er</sup> Août. Du point de vue logistique, le système de consigne engendre de fortes contraintes. Cela étant, les services communaux vont collecter des renseignements pratiques sur ce point.

Mme Garcia Bedetti ajoute que pour les collations à la salle communale, l'usage de verres est désormais, imposé. Cela prendra un peu plus de temps pour effectuer le lavage, mais Mme Borcard-Bovet, chargée des Affaires culturelles, a déjà eu des discussions avec les concierges à ce sujet, ceci depuis un certain temps déjà. Pour le 1<sup>er</sup> Août, il faudrait installer un stand uniquement pour les consignes, mais la difficulté étant, comme l'a relevé M. Locher, que cette manifestation ne se déroule que sur une seule journée. Il faudra trouver également une solution pour l'organisation de la fête de Saint Nicolas.

Mme Wyss encourage à revoir l'émission « A Bon Entendeur » sur ce sujet. Plusieurs solutions étaient préconisées, dont, entre autres, le système des gobelets réutilisables, pour des manifestations du genre jazz festival, et tant pis si les gens ne les rendent pas, cela fait rentrer de l'argent dans les caisses. Ce ne serait guère difficile de faire imprimer le logo de Chêne-Bougeries sur ces gobelets. Mais il faudrait surtout éviter ces petits gobelets en plastique qui ont été vus, lors de la première soirée de conférence consacrée à la problématique de la pollution lumineuse.

## **7.2 Éclairage public éteint le 26 septembre 2019**

Mme Armand rappelle le projet consistant à éteindre l'éclairage public dans tout le Grand Genève, organisé par la société astronomique de Genève et le Musée d'histoire naturelle. Elle suppose qu'ils ont pris contact avec toutes les communes du Canton pour déterminer si elles veulent participer à cette opération qui vise à l'observation des étoiles. La société astronomique offre, depuis un certain nombre d'années, une telle possibilité aux communes, individuellement, dans un but également pédagogique par rapport à la thématique de la pollution lumineuse. Mme Armand voulait donc savoir si la commune avait été contactée par les organisateurs et s'il existe une volonté de participer à ce projet.

M. Karr indique que la coordinatrice de ce projet était à la conférence sur la pollution lumineuse, organisée à la salle communale, au cours de laquelle elle a pris la parole. M. Karr lui a parlé et il a informé le Conseil administratif, il y a plus d'un mois, de l'existence de cette manifestation. Par contre, la commune n'a pas été contactée formellement par les organisateurs.

## **7.3 Voie verte**

M. Stroun a trois questions qui concernent la Voie verte CEVA. La première, qu'il a posée une bonne dizaine de fois, est celle de l'éclairage qui devait varier en fonction des heures. À

chaque fois, on lui dit que soit cela va être fait soit que c'est en train de se faire. Est-ce possible, oui ou non ?

Pour avoir été lui-même mené en bateau dans cette affaire, M. Karr partage le dépit de M. Stroun. Lors de la dernière séance avec les CFF, on lui a répondu que c'était possible.

Revenant sur la réunion entre les différentes communes et les CFF mentionnée précédemment, M. Stroun croit savoir qu'il a aussi été fait mention d'aménagements visant à réguler les croisements entre voitures et cyclistes.

M. Karr confirme qu'un dispositif d'amélioration des croisements est prévu avec un marquage plus clair, notamment au chemin de Grange-Falquet, en plaçant des « stops » au sol, et en goudronnant l'aire d'arrêt des cyclistes. Le dispositif prévu, par un bureau d'études mandataire, prévoit aussi la mise en place des potelets que les cyclistes vont devoir contourner. M. Karr mentionne également une querelle entre les CFF et le Canton de Genève, concernant l'usage qui peut être fait de cette piste cyclable. Leurs propos étaient contradictoires mais les deux juristes présents ont confirmé que la loi fédérale est très claire. On ne peut pas rouler sur cette piste cyclable à plus de 20 ou 30 km, surtout avec un développement de puissance de plus de 1'000 watts, ce qui se traduit à une limitation de l'utilisation de certains vélos moteurs. Donc en théorie, c'est ce qui devrait faire foi, mais personne ne l'applique. M. Karr a donc demandé, pour la commune, que l'arrêté de circulation soit revu de manière à ce que le Canton qui exploite les installations, et les usagers en soient dûment informés. Ensuite, il est toujours possible d'adopter un règlement, mais il faut d'abord que tout soit clairement formulé. M. Karr maintient une chose – et il n'est pas le seul à le penser – à savoir que le dispositif d'interface entre les voiries communales et la Voie verte n'est pas de nature à résoudre le problème que l'on constate au quotidien.

Ceci dit, M. Stroun tient à dire – car il utilise énormément la Voie verte à vélo – qu'aux croisements, la situation s'est beaucoup améliorée. Les cyclistes s'arrêtent et les automobilistes ralentissent.

La dernière question de M. Stroun concerne les carrioles à cheval puisqu'il en a croisé une récemment. Quelles pistes doivent-elles utiliser ?

Il y a aussi le problème du crottin renchérit M. Karr !

#### **7.4 Feu bactérien**

Mme Lambert a une question en lien avec des interventions de Mme Annabelle Berthet, concernant l'inventaire et le contrôle des espèces végétales susceptibles d'être touchées par le feu bactérien. Elle a eu récemment une visite d'inspection de son jardin. L'inspectrice lui a présenté sa carte de légitimation et tout était en ordre pour elle. En revanche, contrairement à l'autre opération concernant les tritons, il n'y pas eu de courrier pour l'annoncer. Par ailleurs, Mme Lambert souhaiterait savoir si la personne est mandatée par la commune. Elle lui a dit elle-même qu'elle apprécierait l'envoi de courriers annonçant sa visite, car elle est censée faire son rapport à la fin du mois.

M. Locher répond que la problématique du feu bactérien pose un très gros souci au plan suisse, en particulier concernant les arbres fruitiers, et que le cadre légal oblige la commune à mettre en place une veille. Genève n'est pas particulièrement impacté par cette

problématique ; cela étant, la commune se doit de remplir ses obligations en la matière. C'est dans ce cadre que la personne en question a été mandatée. M. Locher rappelle que si le Canton déclarait une situation d'urgence en matière de feu bactérien, les propriétaires seraient tenus d'éliminer, à leurs frais, les plantations contaminées se trouvant dans leur jardin. M. Locher a bien entendu la remarque de Mme Lambert et un tout-ménage sera envoyé prochainement à ce sujet.

M. Le Guern rejoint Mme Lambert car sa voisine âgée a refusé d'ouvrir car elle n'était pas au courant.

Mme Déruaz-Lombard rappelle, s'il s'agit de vieux arbres, que ces derniers se trouvent souvent sur d'anciennes propriétés et que pour les personnes âgées, c'est très désagréable de se faire inspecter.

### **7.5 Voie verte (reprise)**

Pour M. Favarger, ceux qui siégeaient durant la précédente législature se souviendront certainement avec émotion des interventions de M. Michel Sapey concernant les abribus. Il va donc essayer de ne pas faire la même chose avec la Voie verte. Il a été jusqu'ici principalement question de l'intersection avec le chemin De-La-Montagne, or celle de Grange-Falquet est un peu différente parce que ce chemin est plat alors que le celui De-La-Montagne présente un dénivelé et qu'en conséquence les cyclistes roulent encore plus vite. De plus, des plots en plastique qui obligeaient à faire un petit détour ont récemment disparu. M. Favarger s'est fait prendre à partie, au demeurant assez violemment, par un communier qui lui a dit que si la commune n'entreprenait rien – peut-être qu'elle n'en avait pas le droit – les résistants de la guerre de 39 à 45 en France s'étaient bien insurgés contre l'autorité de Pétain et la de France de Laval et que parfois, il fallait bien que l'on fasse des choses illégales. La responsabilité de la commune est bien d'assurer une sécurité maximum aux usagers, même si le cadre légal ne le permet pas. M. Favarger pense que les plots ont été enlevés parce qu'ils avaient été placés pour sécuriser un chantier. Ce dernier achevé, ils ont donc disparu.

M. Colquhoun voudrait renchérir sur ce que vient de dire M. Favarger. À Thônex, sur le chemin du Foron, il existe le même type de plots. Il s'est donc enquis auprès du secrétaire général de la commune pour savoir ce qu'il en était, parce qu'il avait été dit, lors de la dernière séance de la commission Territoire, que ce dispositif était illégal et qu'il convenait de l'enlever. Or, ce n'est pas du tout cela. Thônex a décidé de poser ces plots, vu la lenteur des services de l'État. M. Guex, secrétaire général, était intervenu à plusieurs reprises concernant la dangerosité de ce croisement et la commune a finalement acheté, chez un fournisseur de signalisation, pour un montant TTC de CHF 2'717.-, ces plots qui se remplissent avec de l'eau et peuvent être aisément déplacés. Les utilisateurs apprécient vivement cet aménagement et la commune de Thônex n'a pas du tout l'intention d'enlever ces plots parce qu'ils donnent entière satisfaction. M. Colquhoun s'est rendu sur place, aux environs de 17h00 et il peut assurer que c'est efficace. Quand il a posé la question de savoir si tout devait être enlevé pour des questions d'illégalité, M. Guex n'a jamais entendu ou lu quelque chose de semblable, alors pour le prix, la commune de Chêne-Bougeries devrait également faire l'achat de ces plots.

M. Karr ne peut évidemment pas accepter ses propos rapportés de la séance de la commission Territoire. Il a simplement indiqué que les communes n'avaient pas le droit de mettre des installations à teneur de la convention qui a été signée avec les CFF. En ce qui concerne

Thônex, il n'a pas affirmé que la commune avait reçu l'ordre d'enlever ces plots. Il a d'ailleurs dit les choses de manière assez facétieuse, à savoir qu'ils étaient des bandits de grand chemin et des hors-la-loi, parce qu'ils ont décidé de faire acte d'insoumission. Concernant le carrefour dont parlait M. Favarger, effectivement, les plots avaient été installés en raison d'un chantier. Il s'agissait d'une mesure de modération temporaire.

Mme Garcia Bedetti aimerait intervenir par rapport au comportement des usagers. Il existe une loi, la LCR, que celles et ceux qui empruntent la piste cyclable sont censés respecter. Elle a vu elle-même trois cyclistes passer à toute vitesse sur le passage pour piétons. Ce n'est donc pas toujours la Voie verte, voire les croisements qui posent problème, c'est en premier lieu le comportement des usagers. Mme Garcia Bedetti a donc demandé aux APM d'amender les cyclistes qui passent à toute vitesse sur les passages pour piétons. À cet égard, elle précise que les amendes s'élèvent jusqu'à CHF 40.- quand un cycliste roule sur un trottoir.

Pour information, M. Fassbind a vu ces mêmes plots près de Genève-Plage, sans doute posés par l'entreprise Rampini. Par rapport à l'intervention de Mme Garcia Bedetti, force est de constater qu'à Genève, on laisse passer beaucoup de choses aux cyclistes.

Mme Armand pense que des actes d'insoumission coordonnés de la part de communes concernées par ce problème, à savoir celles qui ont des croisements dangereux, devraient faire pression pour que les choses bougent et faire savoir qu'elles n'accepteront pas indéfiniment ce discours. S'il faut attendre qu'il y ait un mort, l'insoumission ne la dérange pas et elle ne voudrait pas se sentir coupable d'avoir courbé l'échine devant les CFF. Si Thônex a mis en place ces installations et que les CFF n'ont pas encore réagi, Mme Armand est d'avis qu'il faut faire pareil et encourager Chêne-Bourg à faire de même.

Selon Mme Heiniger, le principal problème afférent à une coordination avec Chêne-Bourg et Thônex réside dans le fait que la commune de Chêne-Bougeries est celle qui est principalement concernée et où les croisements sont les plus dangereux. À Chêne-Bourg, la Voie verte est coupée par le PLQ de la gare, et il faudra attendre que les croisements soient opérationnels. Mme Heiniger partage l'avis de Mme Garcia Bedetti, à savoir qu'il existe un code de la route. En outre, en plus des croisements, il y a des dos d'âne et les voitures n'arrivent jamais à 50 km à l'heure. Quant aux cyclistes, ils freinent, regardent si des voitures passent et ne se jettent pas sous leurs roues. Mme Heiniger trouve en revanche que le carrefour du Vallon et de Malagnou est bien plus dangereux. Il y a déjà eu deux morts sur le territoire communal et aucunes mesures significatives n'ont été prises pour pallier cette dangerosité. Il faudrait donc mettre plus d'énergie en vue de remédier à la dangerosité de ce carrefour qui est indépendante de la question du respect du code de la route.

Mme Sommer pense que la Voie verte, est un animal spécial en Suisse. À sa connaissance il n'y a rien d'autre de comparable. Les CFF sont compétents en la matière et avant de prendre des mesures unilatérales ou avant de se concerter entre communes, il faut s'adresser à eux.

M. Karr propose le dialogue, de trouver une ou deux dates dans le calendrier pour accueillir les CFF et examiner directement avec eux ce qui peut être entrepris plutôt que d'acheter du matériel de signalisation qui risque de faire « tâche d'huile ». Il faut une prise de conscience des enjeux de la part de tous les acteurs, car des conventions ont été signées tout en sachant que les communes ne sont pas propriétaires des installations.

M. Bauduccio rappelle que les élus sont soumis à la LAC qui indique clairement qu'ils sont tenus de respecter la loi et de la faire respecter. Il ne cautionne pas les appels à ne pas la respecter et d'entreprendre des actions qui ne sont pas de l'ordre de leur mandat. On peut exprimer son mécontentement, mais rester dans le cadre de la loi qui régit notre démocratie et savoir raison garder.

M. Stroun observe qu'il existe quand même, autour de la table, des divergences sur la nature du problème et la première chose à faire est de le documenter, de regarder ce qui se passe aux carrefours.

Mme Garcia Bedetti indique que les APM ont été interviewés par des journalistes qui préparent un article à paraître dans le prochain journal Le Chênois. Ils affirment que pour le moment, les choses se passent relativement bien et ont entrepris diverses actions de prévention. Quant au carrefour de Malagnou, qui a fait l'objet du drame cité par Mme Heiniger, une enquête a été conduite à l'issue de laquelle il a été prouvé que la victime se trouvait malheureusement dans l'angle mort du chauffeur de poids lourd. À cet égard, Mme Garcia Bedetti rappelle la règle d'or pour les cyclistes, à savoir de ne jamais se mettre à côté d'un gros véhicule, mais de toujours rester derrière ce dernier.

Mme Wyss rebondit sur cette remarque et rappelle que l'on préconise la création de zones de sas pour les cyclistes, en avant du trafic, pour les protéger. Cet élément devrait être discuté concernant les carrefours Malagnou / Vallon pour éviter le problème de l'angle mort. Revenant sur la Voie verte, elle pense que la meilleure proposition consiste à recevoir les CFF pour pouvoir poser toutes les questions.

M. Karr examinera la meilleure date possible pour une rencontre avec les CFF.

### **7.6 11, chemin de la Bessonnette**

Mme Jotterand signale que les locataires de l'appartement situé au 1<sup>er</sup> étage de la maison sise au N° 11 du chemin de la Bessonnette ont reçu la confirmation de la résiliation de leur bail pour le 30 juin 2019. Or, lors du débat au Conseil municipal concernant le vote sur l'achat de la propriété, elle avait cru comprendre qu'il n'y avait pas de projet concernant cette dernière. Par conséquent, Mme Jotterand aimerait connaître ce qui motive cette résiliation et par ailleurs, elle aimerait obtenir des éclaircissements sur la relation entre le locataire et la commune.

M. Locher précise qu'il n'y a pas eu de résiliation, car il s'agit, dans le cas d'espèce, d'un bail à durée déterminé que la commune a décidé de ne pas renouveler. La propriété nécessite un certain assainissement et dans ce cadre, il n'est pas opportun de renouveler un bail qui arrive à échéance.

Mme Jotterand comprend bien, mais il s'agit de la maison annexe au grand bâtiment. Elle ne voit pas en quoi cela importune au niveau de la gestion du reste de la propriété, tant qu'il n'y a pas de projet. Pour maintenir la petite maison en l'état, il vaut mieux que cette dernière soit habitée.

M. Locher réitère qu'en raison de la fin du bail, il a semblé opportun de ne pas redonner cet objet en location. Il s'agit-là d'une pratique usuelle en matière de gestion des biens communaux.

## **7.7 Sortie du Conseil municipal**

Mme Mathez-Roguet voulait remercier le Président pour l'organisation de la sortie du Conseil municipal au Val d'Aoste, laquelle a été très appréciée.

*[Applaudissements]*

## **7.8 Distributeur de boissons**

Mme Armand s'inquiète du distributeur de boissons et de sucreries installé devant la poste de Chêne-Bougeries à proximité directe de l'école primaire. Il s'agit-là d'un précédent inquiétant en termes de santé publique.

M. Karr répond que Mme Armand a raison de s'inquiéter, mais le distributeur se trouve sur le terrain de la poste. Si on veut la maintenir, il est difficile d'intervenir. C'est donc une vraie question à laquelle il n'y a pas de réponse.

Mme Mathez-Roguet remarque que le distributeur se trouve quand même à l'extérieur du préau de l'école et qu'il n'y a pas énormément d'enfants qui ont de l'argent à disposition.

*Fin de Présidence.*

Au vu de l'heure tardive, le Président ne fera pas de long discours, sinon pour dire qu'il a eu beaucoup de plaisir à conduire les débats, beaucoup de plaisir aussi à organiser le voyage du Conseil municipal. Il a été très impressionné de voir combien les conseillers municipaux étaient attentifs lors de la visite guidée de la cité romaine de la ville d'Aoste et il espère qu'ils le seront tout autant lorsqu'ils recevront les CFF et les divers mandataires. Il n'a pas prévu de verrée ce soir, mais il lui tient toutefois à cœur de partager le verre de l'amitié. Il invite chacun à réserver la date du 31 mai 2019 au parc Sismondi en espérant qu'il fera beau pour un apéritif sans gobelets en plastique, bien entendu !

*La séance est levée à 23h29.*

La secrétaire  
du Conseil municipal  
C. ARMAND

Le Président  
du Conseil municipal  
F. GROSS